

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ZAE E.CARLES 2020**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 44 | Votants : 46 | Pour 46<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n°2186 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe PAE E.CARLES ;*

*VU le compte administratif 2019 ; le solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2020 est de 502 841,70€ au lieu de 536 686,60€ prévu initialement au budget primitif 2020,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe PAE E Carles St Pargoire 2020 au sein des chapitres 001 et 16 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédit suivante à l'intérieur de la section d'investissement :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de – 33 844,90€ sur l'article 001, afin de prendre en compte la modification du montant du solde d'exécution d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 536 686,60€
- **Chapitre 16 « Emprunts »**: il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes de 33 844,90€ sur l'article 1641 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 001 dépenses;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de – 33 844,90€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2020.

|  |  |
|--|--|
| <p>Transmission au Représentant de l'État<br/>N° 2369 le 21/07/2020<br/>Publication le 21/07/2020<br/>Notification le<br/>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE<br/>Gignac, le 21/07/2020<br/>Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200720-lmc     15743-BF-1-1<br/>Le Président de la communauté de communes<br/>Signé : Jean-François SOTO</p> | <p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Jean-François SOTO</p> |
|--|--|

**Budget annexe ZAE E.CARLES 2020**  
**Décision modificative n° 1**

| Désignation  | Dépenses                 |   | Recettes     |
|--|--------------------------|---|--------------|
|  | SECTION D'INVESTISSEMENT |   |              |
| 001-001 « Solde exécution d'investissement reporté » | - 33 844,90€             |   |              |
| 16-1641 « Emprunts »)                                |                          | - | - 33 844,90€ |